



DROIT ADMINISTRATIF GÉNÉRAL

Cours magistral de M. le professeur Mathieu TOUZEIL-DIVINA
année universitaire 2025-2026

Équipe pédagogique :

**Alice EYMARD, Théo FAUTRAT,
Amélie GUICHET & Mélanie DE SOUSA BARBEIRO**

Documents de TD version 2.1 – à jour au 04 juillet 2025

MTD & alii © – disponible sur <http://www.chezfoucart.com> & sur Moodle.

Séance VIII / IX :
des « *Lois* » de ROLLAND
en cas pratiques

Cinq termes ou expressions essentiels

- Loi de « rattachement » du service public
- Égalité du service public
- Discrimination(s) positive(s)
- Neutralité du service public
- Mutabilité du service public

Un exercice hebdomadaire

Vous êtes affecté(e) au service juridique d'une collectivité territoriale fictive (mais qu'*a priori* vous connaissez désormais bien) : le *Stratton* ; elle réunit en une nouvelle collectivité territoriale spéciale plusieurs îles anglo-normandes dont Jersey et Guernesey. L'assemblée nouvellement élue (et qui a compétence selon la Loi fictive n°2025-25 du 14 juillet 2025 pour régir toutes les questions relatives à son territoire à l'exception des compétences strictement nationales) aimerait mettre en œuvre plusieurs actions et vous interroge quant à leur légalité potentielle. Ainsi que vous le savez pertinemment, il existe à Jersey un musée public géré par un établissement public local et nommé « *Le musée de la véritable histoire vraie et vraiment véridique et officielle des pionniers de Jersey* ». Il s'agit d'un service public local (on le tiendra pour acquis).

- A. Ce musée peut-il être gratuit pour les habitants du *Stratton* mais payant pour les autres ? Peut-il également être gratuit pour tous et toutes ?
- B. Le musée peut-il être ouvert 24 h / 24 ainsi que le demande l'opposition (LFI) du *Stratton* et ce, au nom de la continuité du service public ?
- C. Dans le musée, existe une statue d'une déesse anglo-normande aux seins nus et proéminents. L'opposition (RN) du *Stratton* demande à ce qu'elle soit recouverte par pudeur lorsque des enfants visitent le musée. Est-ce possible ? Pour quel(s) motif(s) ?

- D. Devant le musée, par ailleurs, sur la place publique Kévin FAUTRAS, est érigée depuis 1907 une statue du saint protecteur de l'île. Des groupes laïques en demandent le démantèlement car la statue a été construite après 1905 et met en avant une représentation d'un homme d'église avec une croix et une soutane. Qu'en pensez-vous ?
- E. Enfin, au nom de la protection de l'environnement, le *Stratton* souhaite que toute l'électricité du musée soit produite par énergies éolienne et solaire. Un principe peut-il y aider ? Comment ?

Cinq questions liminaires

Pour préparer la séance de travaux dirigés, vous répondrez aux cinq questions suivantes destinées à vous accompagner vers l'exercice hebdomadaire.

1. **Question 01.** Expliquez l'apport principal et doctrinal de Louis ROLLAND.
2. **Question 02.** Identifiez les « Lois » du service public ? Combien en dénombre-t-on ?
3. **Question 03.** De quelle valeur juridique ces « Lois » sont-elles dotées ?
4. **Question 04.** Pourquoi dit-on qu'il existe des « Lois » « traditionnelles » ou « classiques » et des « nouvelles » « Lois » ou « mises à jour » du service public ?
5. **Question 05.** Existe-il un principe de Laïcité du service public ? Si tel est le cas, à quelle « loi traditionnelle » le rattacheriez-vous ?

Une illustration prétorienne

Vous essaierez de deviner qui est ici enterré (ou plutôt qui l'a été puisqu'il ne reste pas même une plaque mais seulement de l'herbe) et où ce lieu est....

